



“

*Ensemble, contribuons au maintien de la qualité du réseau routier, en payant nos droits d'usage aux postes de péage*

”

# Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité  
N°812 du 13 Mars 2023 / Prix : 250 FCFA

Evaluation du processus de décentralisation au Togo:



**Gouvernement et élus locaux se retrouvent du 13 au 15 Avril à Kara** P.3

Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) :

**Ce qu'il faut retenir... P.4**



Conseil des droits de l'homme :

**A la 52e session, Christian Trimua a présenté le rapport du Togo P.6**



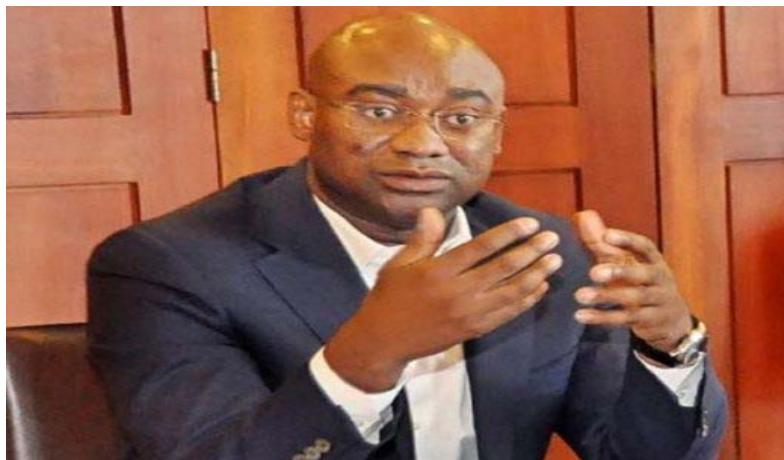
**TRADExpress**  
Virement instantané

 **BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP   
[www.boatogo.com](http://www.boatogo.com)

**Éducation :****Le gouvernement donne un délai aux écoles laïques et confessionnelles pour se mettre en règle**

**Les réformes dans le système éducatif au Togo continuent avec des décisions du ministère des enseignements primaire et secondaire.**

Ainsi le gouvernement par l'entremise de ce ministère informe les promoteurs des établissements scolaires laïcs et confessionnels en situation irrégulière, qu'ils ont " jusqu'au 30 avril 2023, délai de rigueur, pour se conformer aux dispositions pertinen-

**Le ministre Dodzi Kokoroko**

tes, en prévision de l'année scolaire à venir".

Cette décision est la résultante d'une mission de contrôle effectuée sur

tère rappelle donc aux promoteurs de ces écoles de se conformer à la loi en vigueur dans un délai bien déterminé.

Pour permettre à toute la population et surtout aux parents d'élèves d'avoir une idée sur les établissements répondant aux normes en vigueur, ils peuvent consulter la liste des écoles en règle dans les inspections d'enseignement.

A cet effet le ministère précise qu'un fichier des

établissements privés laïcs et confessionnels répondant aux normes en vigueur et autorisés à ouvrir leurs portes pour la rentrée scolaire 2023-2024 sera mise à la disposition des parents d'élèves.

Rappelons que le classement de ces établissements est fait sur la base de leur situation telle que le titulaire d'agrément, la situation de régularisation ou d'irrégularité.

**Lynda Dalikou**

**Autonomisation économique de la femme :****La CNDH aux côtés des commerçantes pour une maîtrise du digital**

**Depuis l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, une partie des femmes n'arrive pas à en utiliser véritablement et à en tirer profit. Cette proportion de femmes est toujours restée en marge du numérique.**

Face à cette situation, les Nations-Unis à travers la Journée Internationale de la Femme célébrée le 8 mars dernier a instruit chaque Etat à faire en sorte que l'utilisation du digital soit inclusive. D'où le choix du thème "Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes".

Un thème sur lequel s'est basé la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Togo (CNDH) pour organiser une rencontre de sensibilisation et d'infor-

mation à l'égard des femmes commerçantes de la préfecture du Golfe et d'Agoè-Nyévé. Cette rencontre a eu lieu le 10 mars dernier à Lomé.

Venues des marchés d'Agoè Assiyéyé, du Grand marché de Lomé ainsi que ceux de Cacaveli et de Totsi, ces femmes ont été sensibilisées sur le thème : " promouvoir la digitalisation pour l'autonomisation économique de la femme ". Une initiative qui est en phase avec l'ODD 5 : " réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ". Cette sensibilisation entre également dans la droite ligne de l'axe 2 du plan stratégique 2021-2025 de la CNDH relative à la " promotion d'une culture des droits de l'homme et le renforcement de la protection "

**La table d'honneur. A gauche, la vice-présidente de la CNDH**

en son action 2.1.16.

L'activité du 10 mars dernier à consisté à informer les femmes et les filles commerçantes sur les opportunités qu'offre la digitalisation ; à les motiver à aller vers la digitalisation de leurs activités et surtout les prévenir aussi sur les inconvénients du digital.

Cette séance de sensibilisation et d'information a été suivie d'exercices pratiques

sur l'utilisation du digital comme un outil de promotion de leurs activités génératrices de revenus. Cette phase pratique dénommée " Gift for mummy " a été rendue possible grâce au concours des étudiants en informatique venus de l'IAEC et d'IPNET.

Mme ATITSO Afi vice-présidente de la CNDH a profité de cette occasion pour leur parler de leur institution qui a été mise en place par l'Etat pour s'autoréguler c'est-à-dire contrôler ses actions en matière des droits de l'homme. La CNDH a été également créée pour promouvoir les droits de l'homme et protéger les Togolais contre les violations des droits de l'homme.

L'autre volet de la CNDH a-t-elle fait comprendre est celui de la visite des prisons tout en se rassurant que les détenus profitent de leur droit et aussi celui de défendre les défenseurs des droits

**Photo de famille****Nouvelle OPINION**

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités  
Dépêchée n°0149/14/03/2023  
Siège: Adidogom, PAwé prolongé,  
2ème carrefour après Pharmacie  
Le Galion

**Directeur de Publication:**

**Hadj TCHAGNAO Arimiya**  
Tel: 91 36 37 55  
jeantchagnao@yahoo.fr

**Secrétariat de la Rédaction:**

**Agbékponou Junior**  
Rédacteurs :  
Tchagnao  
El Hadj Arimiya  
Agbékponou Junior  
Ramzad  
Marcine Tchagnao  
Pierre Pouli

**Imprimerie:**  
La Colombe

**Tirage :**  
2.000 exemplaires

NOUVELLE OPINION - N°812 du 13 MARS 2023

## Evaluation du processus de décentralisation au Togo

# Gouvernement et élus locaux se retrouvent du 13 au 15 Avril à Kara

La politique de dialogue et d'échanges entre différentes couches sociales du pays initiée par le Chef de l'État togolais, Faure Gnassingbé se poursuit. Après le forum en faveur des producteurs agricoles, l'exécutif par le truchement du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, Payadowa Boukessi annonce des rencontres entre gouvernement et collectivités territoriales.

Cette information a été rendue publique le vendredi 10 mars 2023. Dans une note adressée aux préfets et maires, le Ministre informe que la première édition de ces rencontres



Le ministre d'Etat Payadowa Boukessi

aura lieu les 13, 14 et 15 avril 2023, à Kara. Au cœur des discussions, la décentralisation avec un diagnostic sur son fonctionnement et des débats sur les élections régionales prévues cette année.

Ces premières rencontres auront également pour objectif

d'évaluer le processus de la décentralisation au Togo. D'autres questions sur la gestion municipale seront abordées lors de ces assises très attendues.

Elles sont placées sous le thème : " Diagnostic inclusif du processus de la décentralisation : étape nécessaire vers les élec-

tions régionales ". Sont annoncés à ces rencontres, des membres du gouvernement, les préfets, les maires, les adjoints aux maires, les secrétaires généraux des préfectures et des communes. Les cinq membres du bureau du conseil des chefs traditionnels par région et les personnes ressources prendront part à ces rencontres.

Les thématiques qui seront développées lors de ces assises sont liées à la rénovation du cadre juridique et institutionnel et la fiscalité locale. Les participants feront l'état des lieux sur les compétences des collectivités territoriales conformes aux lois en vigueur et sur le financement des collectivités territoriales.

Il sera question de jeter un regard sur les ressources propres et transfert de l'Etat, le potentiel économique des collectivités territoriales, la qualité de l'Etat civil et la gestion des collectivités territoriales.

Les préfets et les maires sont vivement invités à prendre part à ces rencontres. Rappelons que le Togo compte 117 communes opérationnelles depuis 2019. Cependant, leur fonctionnement demeure erratique en raison d'un manque de ressources et du peu d'expertises de certains élus. Ainsi, en initiant de telles rencontres, le gouvernement entend parvenir à une décentralisation heureuse.

Tchagnao

## Rentrée parlementaire :

# Des échanges fructueux entre étudiants et députés

La rentrée parlementaire pour le compte de la première session ordinaire de l'année 2023 a été marquée par des échanges entre les députés et les étudiants. C'était une séance de partage sur la pratique parlementaire. Occasion pour près de 400 étudiants des Universités publiques et privées, de l'Ecole nationale d'administration (ENA) et des élèves encadrés par Plan International Togo de poser des questions aux parlementaires et de s'informer sur les différents sujets relatifs au fonctionnement de l'institution parlementaire et ses prérogatives ainsi que ses missions.

La séance d'échanges entre députés et étudiants a porté essentiellement sur le quota des femmes dans les instances décisionnelles, les missions des députés, l'initiative des lois, le mécanisme de prise en compte des aspirations des mandants dans les lois et ordonnances votées.

Elle a permis aux élèves et étudiants des écoles et



Une vue de l'assistance. On reconnaît ici une forte présence des étudiants

universités publiques et privées de se faire une idée de la quintessence du fonctionnement de l'institution parlementaire et du travail parlementaire.

Ce débat très riche et instructif, modéré par Esohanam Batchana, Professeur Titulaire en Histoire Contemporaine et directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité de l'Université de Lomé DAAS, a également pour objectif de permettre aux étudiants de faire un lien entre la théorie et la pratique parlementaire.

La Présidente de l'Assemblée nationale et les députés ont éclairé la lanterne de ces jeunes sur plu-

sieurs préoccupations.

" Nos attentes ont été comblées parce que les questions qui étaient totalement inconnues à nous, à travers ces échanges, nous avons pu trouver des réponses à nos préoccupations ", a laissé entendre Ameyo Dianti M'boma, étudiante à l'ENA. " J'ai beaucoup apprécié l'implication de Madame la Présidente, nous avons pu constater qu'elle était très engagée et qu'elle tenait vraiment à ce que nous comprenions les différents sujets liés à la pratique parlementaire ", a indiqué une autre étudiante.

Pour Bernice Agbodjinou, étudiante en Master Communication publique et



Mme Yawa Tségan, présidente de l'AN

politique à UCAO, cette initiative est louable et mérite d'être rééditée pour permettre à toutes les écoles de pouvoir faire ces échanges avec les institutions de la République.

Au-delà des éléments sur la pratique parlementaire, les jeunes ont aussi eu droit aux conseils de la Présidente de l'Assemblée nationale. Ils sont axés sur le respect de la hiérarchie, la promotion des valeurs cardinales de la vie, la participation aux actions de développement du Togo entre autres.

" L'éducation que nous avons reçue est très essentielle. Il s'agit des valeurs de probité et de persévérance,

le travail bien accompli ; le fait de croire en soi en ajoutant la soif de donner quelque chose à notre société. Autant nous rêvons d'être une solution pour les autres, autant la vie nous offrira l'occasion d'être cette solution ", a indiqué la Présidente de l'Assemblée nationale

Ce débat entre députés, étudiants et professeurs d'universités est une innovation de la 6ème législature.

Les participants ont souhaité sa pérennisation pour plus de proximité entre l'institution parlementaire et le monde universitaire.

**www. Assemblée-nationale.tg**

Taxe sur les Véhicules à Moteur :

# Ce qu'il faut retenir ....

*"La route du développement passe par le développement de la route", ce dicton a tout son sens dans le paysage togolais où les autorités ont décidé de développer le réseau routier.*

*De grands chantiers sont entrepris dans ce sens depuis quelques années surtout dans la capitale Lomé où des routes sont retapées, des boulevards, bien dressés. Tout ceci a un coup et son entretien en a également. L'un des moyens de l'Etat pour assurer l'entretien de ces routes est en effet la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM). Elle est entrée en vigueur en Avril 2022 et concerne les véhicules à moteurs. Que comprendre réellement de cette TVM au Togo ?*

La taxe TVM est, en effet, instituée par le gouvernement pour élargir le réseau routier togolais et surtout pour mieux entretenir les



routes. Elle concerne les utilisateurs des véhicules à moteurs.

Cette taxe est payable dans tous les centres des impôts sur toute l'étendue du territoire national et au guichet de l'OTR à la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires (DTRF). Le contrôle relatif à son paiement s'effectue aux points de pesage, notamment pour les véhicules lourds de transport de marchandises.

Le gouvernement avait décidé de revoir à la baisse il y a quelques mois le tarif

afin de soulager la population. Dans ce sens, le Tarif de la TVM est réduit de 50% pour les personnes physiques redevables de la Taxe Professionnelle Unique des Transporteurs Routiers (TPU-TR). On note également du changement au niveau des véhicules de transports de marchandises et autres, où le tarif varie de 20 à 55 000 FCFA, selon la puissance fiscale.

#### Qui doit payer la TVM ?

À l'exception des ambulances ou véhicules spéciaux

de transport de malades ou de ceux des personnes à mobilité réduite, des véhicules en transit, des véhicules des Forces Armées, de la Gendarmerie, de la Police et des Sapeurs-pompiers, des corps diplomatique ou consulaire, des véhicules d'essai des maisons concessionnaires, des engins à usage agricole et des motocyclettes de 125 cm3 et moins ; tous les propriétaires des autres véhicules à moteur empruntant les routes sont tenus de payer la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).

#### Combien doivent payer les propriétaires des différents véhicules ?

Selon la nouvelle grille en vigueur, les frais des vignettes restent cependant inchangés pour les motocyclettes, que ce soit celles de plus de 125 cm3 ou les trois roues. Les Motos de plus de

125 cm3 payent 15 000 francs, les Motos à trois (03) roues 40 000 francs.

Pour le compte des véhicules affectés au transport personnel, les véhicules de moins de 5 CV payent 5 000 francs par an ; 5 à 7 CV, 10 000 francs par an ; 8 à 11 CV, 15 000 francs par an ; 12 à 15 CV, 20 000 francs par an ; 16 à 20 CV, 30 000 francs par an et les véhicules de plus de 20 CV payent 40 000 francs par an.

En ce qui concerne les véhicules affectés au transport de marchandises et autres (en CFA), ceux de moins de 5 CV payent 20 000 francs par an ; tandis que ceux de 5 à 7 CV versent 30 000 francs par an.

Ceux compris entre 8 et 11 CV doivent 40 000 francs par an et les 12 à 15 CV payent 45 000 francs par an.

Stanislas A.

## Golfe7/ Lancement du projet Femmes Résilientes :

### L'ONG Togo environnement propre et Famath production aux côtés du maire pour le développement socioéconomique de la commune

Le Maire Aimé Djikounou est toujours préoccupé par le bien-être des populations de sa commune. Comment amener la commune Golfe 7 à être une référence parmi tant d'autres est son leitmotiv de tous les jours. C'est dans ce contexte que cette commune a procédé le mardi 07 mars dernier au lancement du projet de résilience des femmes et des communautés vulnérables aux changements climatiques.

Il s'agit d'un projet socioéconomique qui touchera 300 femmes de la commune et qui marque la célébration de la Journée Internationale de la Femme. L'initiative a été possible grâce à l'esprit de collaboration que la commune du Golfe entretient avec l'ONG Togo Environnement Propre représentée par sa présidente Mme Nèmè Gnassingbé.

Avec le lancement de ce projet et grâce à l'expertise de l'ONG Togo Environnement Propre, les femmes de cette commune seront initiées à l'en-



Remise symbolique de don par le Maire Aimé Djikounou (dt)

trepreneuriat vert à travers le maraîchage, le reboisement de même que l'utilisation d'objets recyclés pour la confection de bijoux.

Notons que ce projet a obtenu l'adhésion de certains partenaires de la commune à l'instar de M. Mathias FANHO PDG de Famath Production, entreprise citoyenne qui a mis à la disposition de ces femmes vaillantes des sacs et des vivres.

Pour cette initiative, le maire Aimé DJIKOUNOU n'a pas manqué de remercier et féliciter les groupements et associations de femmes de la commu-

ne du Golfe 7 pour leur engagement en faveur de la santé et du développement de leurs communautés. Il s'est réjoui de cet événement qui illustre bien les nombreuses actions par lesquelles, les femmes togolaises cherchent à améliorer leur



Photo de famille



Nèmè Gnassingbé, présidente de l'ONG Togo Environnement Propre

contribution au développement de leur société.

Dans la perspective de toujours maintenir le cap, il a exhorté chacune des femmes à plus d'excellence à tous les postes de responsabilité auxquels elles seront appelées pour un

meilleur développement de la commune du Golfe 7.

C'est le lieu pour lui de réitérer son engagement sans faille à poursuivre les actions afin d'améliorer, dans la mesure de ses moyens, les conditions de vie de chacune des femmes pour le bonheur des familles de la commune du Golfe 7.

Rappelons que c'est à travers une ambiance festive que ce lancement est rentré dans l'histoire de la commune Golfe 7 avec la participation des artistes comme Black Joe, Mr Kleva ainsi que les comédiens Gogobi, Tabig et Jeandatol.

Elom

Liberté d'expression et droits de l'homme au Togo :

## L'OTM-IPAO-FAMEDEV lance un projet financé par l'UE

Le projet " Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo " a été lancé le jeudi 9 mars dernier à Lomé.

Piloté par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) et le Réseau Interafricain des Femmes, Médias, Genre et Développement (FAMEDEV), ce lancement a été couplé par un atelier qui a regroupé une cinquantaine d'acteurs composés des leaders d'organisations de la société civile et des professionnels des médias.

On notait à cette rencontre, la présence du représentant de l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Togo, du représentant du ministre



La table d'honneur lors du lancement

de la Communication et des médias et d'autres personnalités.

Pour les organisateurs, ce projet consiste à promouvoir la liberté d'expression, le pluralisme des médias et la protection des défenseurs des droits de l'homme au Togo. De façon spécifique, le projet va contribuer au développement des connaissances et au renforcement des capacités des journalis-

tes et d'autres acteurs des médias sur leurs droits et leurs responsabilités. Il s'inscrit également dans le cadre de la promotion d'un environnement juridique et institutionnel plus favorable à l'exercice de la liberté d'expression et à la protection des défenseurs des droits humains.

Financé par l'Union Européenne (UE), pour une durée de trois ans (2023-

2025), ce projet s'inscrit dans cette vision de " renforcer le rôle de la société civile dans la protection des droits fondamentaux, en particulier les droits civils et politiques ainsi que l'égalité de genre ".

" Au-delà du renforcement des acteurs des médias en termes de connaissance des outils qui existent dans le cadre de leur travail, par ce projet, nous voulons faire en sorte que du point de vue juridique et institutionnel il y ait une certaine évolution pour permettre à la profession une autre manière d'exercer. Le projet va s'étendre et mettra sur pied plusieurs mécanismes pour la promotion de la liberté d'expression ", a indiqué Fabrice Pétchezi, Président de l'OTM.

Notons que pour sa réali-

sation, les acteurs ciblés sont les professionnels des médias et institutions médiatiques, les jeunes et femmes défenseurs des droits de l'homme, les organisations de défense des droits humains et les décideurs politiques.

Pour ce projet, les différents acteurs à travers les débats locaux, nationaux et régionaux, devront renforcer leurs compréhensions sur les enjeux liés aux thématiques prioritaires du projet et poseront également les bases d'une meilleure appropriation et acceptation des changements à opérer dans le champ de la protection des droits civils et politiques, notamment la liberté d'opinion, la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Elom

Journée Internationale de la Femme :

## L'ONG CAFE sensibilise la gente féminine sur ses rôles à jouer dans la communauté

Le 8 mars dernier, la journée internationale des droits des femmes a été célébrée dans le monde entier. Un peu partout au Togo, la tradition a été une fois encore respectée. Tout comme dans les institutions, sociétés, entreprises, directions et autres, cette commémoration n'est pas passée inaperçue au niveau de l'ONG CAFE qui à travers une rencontre tenue le 6 mars dernier à Lomé, a procédé au renforcement de capacité de 150 femmes sur " le leadership des femmes pour une communauté digitale et inclusive ".

Pour la circonstance il a été question de magnifier la femme dans toute sa splendeur mais aussi de les sensibiliser sur comment reconnaître leur rôle dans la communauté, pour qu'elles deviennent des leaders et s'intéresser aux postes décisionnels. C'était une occasion pour l'ONG CAFE de montrer aux femmes comment elles pourront se servir du processus de digitalisation et d'inclusion pour pouvoir mieux diriger leur entité et asseoir le développement à la base dans le pays.

Elles ont été également sensibilisées sur les défis et les



Mme Dosseh Sonia Mokpokpo, DE de l'ONG CAFE

Une vue de l'assistance lors de la rencontre

inconvénients qui sont liés à la digitalisation. Axée sur le thème : " le leadership des femmes pour une communauté digitale et inclusive ", il a été question pour les initiateurs de faire connaître aux femmes qu'elles ont un rôle important à jouer dans leurs différentes communautés. Une responsabilité qui leur permettra de développer leur communauté.

Mme Dosseh Sonia Mokpokpo, directrice exécutive de l'ONG CAFE a expliqué que les femmes sont plus nombreuses, mais elles sont très peu représentées dans les instances de prise de décisions. Un défaut selon elle qui se justifie par le fait que les hommes sont plus représentatifs dans les CDQ et détiennent les pos-

tes de leader dans ces différentes structures. Elle a fait savoir que même au niveau des artisans comme au niveau des différents conseils communaux et chefferies traditionnelles, c'est la même chose qui se remarque.

Face à ce schéma peu reluisant, Lawson-latevi Kafu Atta a, au cours de sa communication expliqué que les femmes ne doivent pas mettre un écran entre elles et les autorités. Il faut qu'elles analysent, qu'elles détectent les besoins réels de leur communauté, transformer ces besoins en projet pour pouvoir approcher les autorités. Une manière selon lui de pouvoir créer une dynamique de cohésion entre les femmes et les autorités.

Ces dernières après avoir suivi avec intérêt les explications apportées par les uns et les autres, n'ont pas manqué de saluer l'initiative qui leur a été très bénéfique. Elles ont par la suite souhaité que ces genres de rencontres soient organisées de temps en temps pour une amélioration de leur vie communautaire.

Elom

**LA ROUTE, MA VIE**

Pour ma sécurité et celle des usagers de la route, je contribue à l'entretien du réseau routier : je paie ma **Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM)**. La TVM est une taxe annuelle. Elle est payée au plus tard le 31 mars de chaque année.

Un réseau routier en bon état prolonge la durée de vie de mon engin.

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

**Conseil des droits de l'homme :****A la 52e session, Christian Trimua a présenté le rapport du Togo**

Le jeudi 02 mars 2023, le Togo par le truchement du ministre des droits de l'homme chargé des relations avec les institutions de la République Christian Trimua a présenté son rapport annuel sur les questions de droit de l'homme lors de la 52e Session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Cette session qui traite des questions relatives à la situation des droits de l'Homme dans plusieurs pays s'est ouverte le 27 février à Genève. C'est au cours des débats que les représentants de plus de

125 pays dont le Togo ont présenté la situation des droits de l'Homme dans leurs différents pays.

Dans son intervention, le ministre Christian Trimua a évoqué l'impact de la situation économique et financière mondiale sur les droits sociaux et économiques.

Il a relevé la détermination avec laquelle son pays fait face à la crise, les mesures urgentes prises pour réduire les effets de l'inflation sur le vécu quotidien de la population. Parlant du terrorisme et de l'extrémisme violent, il a pré-



Le ministre Christian Trimua, porte-parole du Gouvernement

senté les mesures adoptées par le Togo pour renforcer la stabilité, notamment la stratégie du Togo pour le Sahel et la création concertée de mécanismes comme l'Initiative d'Accra.

Le Togo a fait des progrès en matière de la protection et la promotion des droits humains. Il faut préciser que le pays a élaboré un avant-projet de loi sur la reconnaissance

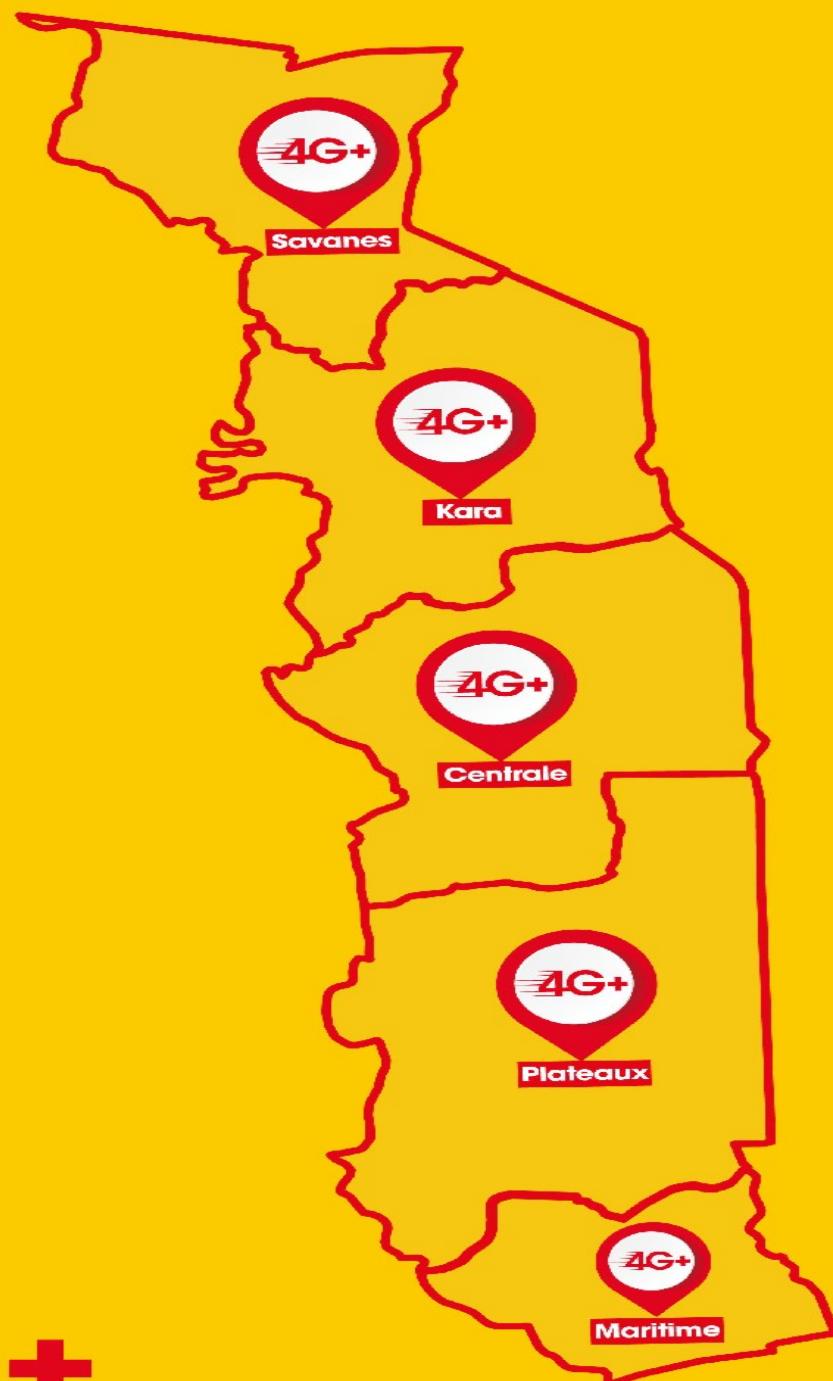
et la protection des défenseurs des droits humains, en dehors de la constitutionnalisation de l'abolition de la peine de mort et de la peine d'emprisonnement à perpétuité. Le Togo a accepté 182 points sur les 224 recommandations formulées par les 89 pays qui ont participé à l'oral.

Rappelons que le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a d'ores et déjà adopté le rapport sur l'Examen Périodique Universel (EPU) du Togo.

**TCHAGNAO**

## Togocom le plus grand réseau 100% 4G+!

98% de la population togolaise couverte



**4G+**

[togocom.tg](http://togocom.tg)

Avancer. Pour vous. Pour tous.



**Togocom**

Puissance fiscale	Tarif (CFA)
16 à 20 CV	50 000 francs par an
Plus de 20 CV	55 000 francs par an

**NB :** Les tarifs ci-dessus sont réduits de 50% pour les redevables de la TPU des transporteurs routiers.

#### 4. OÙ SE FAIT LE PAIEMENT DE LA TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR ?

La TVM est payable dans tous les centres des impôts sur toute l'étendue du territoire national et au guichet de l'OTR à la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires (DTRF).

#### 5. COMMENT SE FAIT LE PAIEMENT DE LA TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR ?

La taxe sur les véhicules à moteur (TVM) est payable en totalité en un seul terme pour l'année civile.

Pour les motocyclettes (Tricycle y compris), le paiement est dû une seule fois, notamment au moment de leur immatriculation.

Pour les véhicules autres que les motocyclettes, le paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur est dû au moment de leur immatriculation pour la première année et au plus tard la fin du premier trimestre (31 mars) pour les autres années. Pour les redevables de l'IS, l'exigibilité est constituée par le paiement du solde de l'IS au moment du dépôt de la déclaration annuelle de résultat.



#### 1. POURQUOI UNE TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR ?

«La route du développement passe par le développement de la route». Ce dicton a tout son sens dans le paysage togolais puisque nous sommes dans la dynamique d'un décollage en matière de développement. Le réseau routier togolais a besoin d'être élargi et surtout d'être mieux entretenu, ce qui nécessite de fonds supplémentaires. C'est dans le souci d'améliorer l'entretien de nos routes qu'est instituée la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).

#### 2. QUI SONT CEUX QUI DOIVENT PAYER LA TAXE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR ?

A l'exception des ambulances ou véhicules spéciaux de transport de malades ou de ceux des personnes à mobilité réduite, des véhicules en transit, des véhicules des Forces Armées, de la Gendarmerie, de la Police et des Sapeurs-pompiers, des corps diplomatique ou consulaire, des véhicules d'essai des maisons concessionnaires, des engins à usage agricole et des motocyclettes de 125 cm<sup>3</sup> et moins ; tous les propriétaires des autres véhicules à moteur empruntant les routes sont tenus de payer la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).

#### 3. COMBIEN DOIVENT PAYER LES PROPRIÉTAIRES DES DIFFÉRENTS VÉHICULES ?

##### • Motocyclettes

Cylindrée	Tarif (CFA)
Motos de plus de 125 cm <sup>3</sup>	15 000 francs
Motos à trois (03) roues	40 000 francs

##### • Véhicules affectés au transport de personnes :

Puissance fiscale	Tarif (CFA)
Moins de 5 CV	5 000 francs par an
5 à 7 CV	10 000 francs par an
8 à 11 CV	15 000 francs par an
12 à 15 CV	20 000 francs par an
16 à 20 CV	30 000 francs par an
Plus de 20 CV	40 000 francs par an

##### • Véhicules affectés au transport de marchandises et autres (en CFA) :

Puissance fiscale	Tarif (CFA)
Moins de 5 CV	20 000 francs par an
5 à 7 CV	30 000 francs par an
8 à 11 CV	40 000 francs par an
12 à 15 CV	45 000 francs par an

du 26 AVRIL au 09 MAI  
CETEF-LOME  
TOGO 2000

FESTIVAL INTERNATIONAL  
LA MARMITE 2023

**FESMA**  
*De la ferme à l'assiette*

# APPEL AUX EXPOSANTS



**LA PLUS GRANDE  
FOIRE/ EXPOSITION  
DE LA RESTAURATION ET  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE**

**+ 50 000**  
visiteurs attendus

- Une ambiance quotidienne entretenue sur le site
- Une promotion offerte pour vos produits et services
- Une visibilité garantie pour votre entreprise

**RESERVEZ VOTRE STAND MAINTENANT**



[www.festivalamarmite.com](http://www.festivalamarmite.com)

+228 90 11 05 06 / +228 70 17 09 93 / +228 79 94 77 91